



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine ayant lieu à **19 h 35** le **lundi, 13 mai 2019** au 405, boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine.

À laquelle sont présents :

Madame Ginette Gauvin, conseillère
Monsieur René Poirier, conseiller
Monsieur Bernard Cayer, conseiller
Monsieur Pascal Daigneault, conseiller
Monsieur René-Carl Martin, conseiller
Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présent :

Monsieur Michel Morneau OMA.urb. directeur général

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine à 19 h 35.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé



ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 8 avril 2019
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 18 avril 2019
4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LÉGISLATION
 - 6.1 Interdiction de stationnement – rue du Moulin et Ruisseau – avis de motion et projet de règlement
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 Dépôt – Rapport budgétaire au 30 avril 2019
 - 7.2 Approbation des comptes à payer
 - 7.3 Politique des conditions générales d'emploi et la rémunération du personnel de la municipalité
 - 7.4 Président d'élection - nomination
 - 7.5 Signataire de comptes - autorisation
 - 7.6 Carte de crédit – autorisation
 - 7.7 Contrat de service – Solutia Télécom – cellulaire du directeur général
- 8 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1 Repérage d'adresses civiques - acquisition
- 9 INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT
 - 9.1 Autorisation – Rapiéçage des chemins et des routes
 - 9.2 Lignage des chemins – autorisation d'appels d'offres
 - 9.3 Kiosque postal du Domaine
- 10 HYGIÈNE DU MILIEU
 - 10.1 Octroi de contrat – fauchage des abords de chemin
 - 10.2 Bouclage du réseau d'eau potable sur la rue Rodrigue
 - 10.3 Débitmètre électromagnétique submersible – acquisition – compteur du golf
 - 10.4 Télémétrie des postes de pompage et surverse – autorisation d'appels d'offres
 - 10.5 Travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire des rues Palardy et Berger, Bouclage du réseau d'eau potable sur la rue Berger – Octroi
- 11 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
Aucun point
- 12 AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 12.1 Avis de motion et premier projet de règlement 2019-496 – règlement modifiant le règlement de zonage numéro 09-370 afin de modifier les normes relatives au stationnement dans la zone 106
- 13 LOISIRS ET CULTURE
 - 13.1 Camp de jour
- 14 ÉVÉNEMENTS À VENIR
- 15 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



2019-05-116

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal du 18 avril 2019 tel que déposé.

2019-05-117

3.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 AVRIL 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier
et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal du 18 avril 2019 tel que déposé.

2019-05-118

4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier

Il est déposé au Conseil municipal par le directeur général Monsieur Michel Morneau le rapport de correspondance du mois d'avril 2019.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est noté les différentes questions du public.

2019-05-119

6. LÉGISLATION

6.1 INTERDICTION DE STATIONNEMENT – RUE DU MOULIN ET RUISSEAU – AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est, par la présente, donné par le conseiller **Monsieur Pascal Daigneault**, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but d'interdire le stationnement sur les rues Moulin et du Ruisseau d'un seul côté de la rue.

CONSIDÉRANT QUE l'article 565 du code municipal du Québec accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter ou de modifier des règlements relatifs au stationnement;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été déposé aux membres conseil municipal, en date du vendredi 2 mai il y aura dispense de lecture;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le 3 mai 2019;



CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro RM-330-1 sur le stationnement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Monsieur René Poirier

APPUYÉ PAR : la conseillère Madame Ginette Gauvin

De déposer un projet de règlement numéro 19-497 modifiant le règlement rm-330 relatif au stationnement applicable par la sûreté du Québec.

2019-05-120

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1. DÉPÔT - RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2019

Il est déposé aux membres du Conseil municipal le rapport budgétaire au 30 avril 2019.

2019-05-121

7.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Monsieur Pascal Daigneault

APPUYÉE DE : le conseiller Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER la liste des comptes à payer, totalisant un montant de 200 955.32 \$ afin de payer les fournisseurs. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 12-407 et ses amendements déléguant au directeur général et au directeur du service de sécurité des incendies certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement numéro 07-350 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

2019-05-122

7.3 POLITIQUE DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI ET LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la politique des conditions générales d'emploi et la rémunération du personnel de la municipalité a pour but de promouvoir et de maintenir les bonnes relations de travail entre la Municipalité et les employés;

CONSIDÉRANT QUE ce document vient encadrer notamment les conditions et les avantages sociaux de différentes catégories de type d'emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Madame Ginette Gauvin

APPUYÉE DE : le conseiller Monsieur Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER la politique des conditions générales d'emploi et la



rémunération du personnel de la municipalité.

QUE cette politique est en fonction dès son adoption.

2019-05-123 7.4 PRESIDENT D'ELECTION - NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE le processus référendaire consultatif est en cours;

CONSIDÉRANT QUE le poste président du référendum est occupé par le secrétaire du référendum suite au départ de monsieur Mario Besner directeur général par intérim;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michel St-Amour secrétaire du référendum a remis une correspondance au Conseil municipal à l'effet de ne pas vouloir occuper cette fonction;

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités s'applique dans ce cas.

CONSIDÉRANT QUE cet article spécifie que le greffier ou secrétaire-trésorier de la municipalité est d'office le président d'élection de celle-ci. Il ne peut refuser d'agir comme tel qu'avec l'autorisation de la Commission municipale du Québec. En cas d'empêchement ou de refus d'agir du greffier ou du secrétaire-trésorier, ou de vacance de son poste, son adjoint est d'office le président d'élection. S'il n'a pas d'adjoint, si ce poste est vacant ou si l'adjoint est empêché d'agir, la Commission nomme le président d'élection. Le deuxième alinéa ne s'applique pas lorsqu'un secrétaire d'élection est en fonction et n'est pas empêché d'agir. La Commission peut, pour cause, destituer le président d'élection après lui avoir donné l'occasion de se faire entendre et désigner son remplaçant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Monsieur Pascal Daigneault
APPUYÉE DE : le conseiller Monsieur René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER monsieur Michel Morneau comme président du référendum consultatif du 2 juin 2019.

DE DEMANDER à la Commission Municipale du Québec de confirmer la nomination de monsieur Michel Morneau à titre de président du référendum conformément aux obligations de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2019-05-124 7.5 SIGNATAIRE DE COMPTES - AUTORISATION

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Mario Besner, directeur général par intérim le 3 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse de Sainte-Marie Madeleine doit procéder à des opérations bancaires variées à deux signataires;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Monsieur René-Carl Martin
APPUYÉE DE : le conseiller Monsieur René Poirier
et résolu à l'unanimité :



DE DÉCRÉTER comme signataire de compte monsieur le directeur général Michel Morneau à titre de personne désignée comme signataire de comptes de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

2019-05-125 7.6 CARTE DE CRÉDIT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la carte de crédit actuel n'est pas associée au personnel en poste;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses municipales d'effectuent par ce moyen de paiement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Monsieur Bernard Cayer

APPUYÉE PAR : la conseillère Madame Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général monsieur Michel Morneau à faire la demande auprès de notre institution financière pour l'obtention d'une carte de crédit, à posséder et à utiliser une carte de crédit au nom de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine pour les dépenses en relation avec les activités municipales.

2019-05-126 7.7 CONTRAT DE SERVICE – SOLUTIA TÉLÉCOM – CELLULAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT l'intérêt d'offrir à monsieur le directeur général Michel Morneau un service de cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'achat municipal (SAM) permet aux acheteurs et aux responsables des approvisionnements de toutes les municipalités et MRC du Québec, qu'elles soient membres ou non de la FQM, de se procurer une multitude de produits et services de qualité à un prix des plus avantageux.

CONSIDÉRANT le partenariat entre la FQM et Bell Mobilité et Solutia Télécom;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente avec le SAM, Bell Mobilité et Solutia Télécom offrent un forfait exclusif pour répondre aux besoins en téléphonie mobile des municipalités du Québec. Cette entente très avantageuse permet aux municipalités de réaliser des économies de près de 40 % sur leurs services mobiles;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général monsieur Michel Morneau possède déjà un cellulaire en provenance d'un contrat de la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QU'UN transfert de compte entre les deux municipalités est bénéfique alors que d'un côté il libère la municipalité la municipalité de Saint-Urbain-Premier du service et de l'autre côté le terme du contrat est plus court pour la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Monsieur René Poirier

APPUYÉ PAR : le conseiller Monsieur René-Carl Martin



et résolu à l'unanimité.

D'AUTORISER le transfert de compte Bell Mobilité du cellulaire de la municipalité de Saint-Urbain-Premier vers celui Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

D'AUTORISER la signature du contrat de service entre Solutia Télécom pour Bell mobilité dans le cadre de l'entente de service SAM de la FQM.

QUE le monsieur le directeur général Michel Morneau puisse signer le contrat entre les parties.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-05-127

8.1 REPÉRAGE D'ADRESSES CIVIQUES - ACQUISITION

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de soumission a été effectuée auprès de fournisseurs dans le domaine d'affichage;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur Signel Services a déposé une offre le 21 mars 2019 portant le numéro 20305;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Monsieur Bernard Cayer

APPUYÉ PAR : le conseiller Monsieur René Poirier
et résolu à l'unanimité

D'ACQUÉRIR du fournisseur Signel Services 364 enseignes de repérage d'adresses civiques et ses accessoires pour un montant de 18 539,95\$ taxes et livraison incluse.

9. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT

2019-05-128

9.1 AUTORISATION – RAPIÉÇAGE DES CHEMINS ET DES ROUTES

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des chemins et des routes requiert des interventions de rapiéçage;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Monsieur René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : le conseiller Monsieur René Poirier
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général monsieur Michel Morneau à procéder à l'octroi de contrat au fournisseur de son choix afin de procéder au rapiéçage des chemins et des routes.

QUE ces travaux de maintenance des infrastructures municipales respectent les sommes allouées au budget 2019.

2019-05-129

9.2 LIGNAGE DES CHEMINS – AUTORISATION D'APPELS D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine procède annuellement au lignage de ces chemins et de ses routes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Monsieur Pascal Daigneault



APPUYÉ PAR : le conseillère Madame Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général monsieur Michel Morneau à procéder à un appel d'offres publics dans le cadre du lignage des chemins.

2019-05-130 9.3 KIOSQUE POSTAL DU DOMAINE

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont requis afin d'améliorer le site du kiosque postal du Domaine;

CONSIDÉRANT QUE des travaux comportent différentes interventions dont notamment la mise en place d'une bordure et un trottoir de béton;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Monsieur René Poirier

APPUYÉ PAR : le conseiller Monsieur Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général monsieur Michel Morneau à procéder à l'octroi de contrats à des fournisseurs afin de mettre en place les améliorations du site du kiosque postal du Domaine.

QUE les contrats respectent les règles d'adjudication de contrats ainsi que les délégations de pouvoir en matière de dépenses.

10. HYGIÈNE DU MILIEU

2019-05-131 10.1 OCTROI DE CONTRAT – FAUCHAGE DES ABORDS DE CHEMIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois fournisseurs afin de procéder au fauchage des abords de chemin;

CONSIDÉRANT QU'UN seul soumissionnaire a déposé une offre soit André Paris Inc. ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Monsieur Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : le conseillère Madame Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER au seul soumissionnaire conforme André Paris inc. au montant de 4 098,86\$ taxes incluses pour une coupe des abords de chemins de type fauchage avec débroussaillage et 1 229,66\$ taxes comprises pour 2 coupes des abords de chemin de type fauchage uniquement.

2019-05-132 10.2 BOUCLAGE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE SUR LA RUE RODRIGUE

CONSIDÉRANT QUE de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a procédé au bouclage du réseau d'eau potable sur la rue Rodrigue;



CONSIDÉRANT QUE les travaux sont finalisés et que des travaux de finalisation ont été effectués afin de terminer les travaux;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'élimination sont nécessaires afin de disposer de surplus de matériel à retirer de la zone de travaux;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Monsieur Bernard Cayer

APPUYÉ PAR : le conseiller Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le versement d'un montant de 4 461,47\$ plus les taxes applicables au dossier F1800633 au fournisseur Les Entreprises Michaudville inc.

D'AUTORISER les travaux supplémentaires de 747,34\$ taxes incluses au fournisseur Les entreprises Michaudville inc. conformément aux directives de monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur responsable du dossier à la MRC des Maskoutains.

2019-05-133

10.3 DÉBITMÈTRE ÉLECTROMAGNÉTIQUE SUBMERSIBLE – ACQUISITION – COMPTEUR DU GOLF

CONSIDÉRANT QU'IL importe de fournir au golf un compteur de type submersible;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Monsieur René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : le conseiller Monsieur Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité :

D'ACQUÉRIR un débitmètre électromagnétique submersible au montant de 3 916,33\$ plus les taxes chez le fournisseur Les compteurs Lecompte inc. selon l'offre du 2 mai 2019, soumission BE-020519-1500.

QUE la pose puisse se faire par le même fournisseur selon le détail de cette proposition.

D'AUTORISER le directeur général Monsieur Michel Morneau à engager des manœuvres et la machinerie nécessaires afin de mener à bien ce projet.

2019-05-134

10.4 TÉLÉMÉTRIE DES POSTES DE POMPAGE ET SURVERSE – AUTORISATION D'APPELS D'OFFRES

CONSIDÉRANT QU'IL est intéressant de monitorer les postes de pompage et plus précisément les équipements en fonctionnement afin de répondre adéquatement aux exigences mensuelles du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques en termes de performance des ouvrages en assainissement;

CONSIDÉRANT QUE les conduites de surverse doivent répondre aux obligations des ouvrages de surverse dans le système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU)



CONSIDÉRANT QUE les exploitants des installations d'épuration ont jusqu'au 1er janvier 2020 pour installer les enregistreurs de dérivation, lorsque cela sera requis;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Monsieur René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : le conseiller Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général monsieur Michel Morneau à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de fournisseurs dans le but de fournir, installer et exploiter un système de télémétrie sur les postes de pompage et sur les surverses.

2019-05-135

10.5 TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DES RUES PALARDY ET BERGER, BOUCLAGE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE SUR LA RUE BERGER – OCTROI

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres public sur le site des appels d'offres du Gouvernement du Québec SEAO portant le titre Palardy 2019-03;

CONSIDÉRANT QUE la date de réception des appels d'offres était le 25 avril 2019 à 10h;

CONSIDÉRANT la réception de 5 offres soit Excavation Jonda inc. au montant de 1 758 233,34\$, Excavation C.G. 2 au montant de 1 339 000\$, Excavation Darche Inc. au montant de 1 242 031,41\$, Transport Raynald Boulay et fils Inc. au montant de 1 226 310,12\$ et Bertrand Mathieu Ltée au montant de 1 215 147,07\$;

CONSIDÉRANT l'avis de conformité de monsieur William Charlebois-Lemieux, ingénieur de la firme FNX-Innov du 25 avril 2019, consultant pour 6 mois.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Monsieur Carl Poirier

APPUYÉ PAR : le conseiller Monsieur Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat des travaux de prolongation du réseau d'égout sanitaire des rues Palardy et berger, bouclage du réseau d'eau potable sur la rue berger au fournisseur Bertrand Mathieu Ltée au montant de 1 215 147,07\$ taxes incluses.

QUE le devis fasse office de contrat entre les parties.

QUE le financement s'effectue par les sommes de la TECQ et complétées une taxe de secteur.

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME



2019-05-136

12.1 AVIS DE MOTION ET PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-496 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-370 AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AU STATIONNEMENT DANS LA ZONE 106

Avis de motion est, par la présente, donné par le conseiller **Monsieur Pascal Daigneault**, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de revoir le nombre de cases requis pour les usages de type habitation, bifamilial et trifamilial.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier les normes de stationnement dans la zone 106;

CONSIDÉRANT l'avis de motion déposé séance tenante;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressés;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Monsieur René Poirier

APPUYÉ PAR : le conseiller Monsieur Pascal Daigneault
et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le premier projet de règlement 2019-496 - règlement modifiant le règlement de zonage numéro 09-370 afin de modifier les normes relatives au stationnement dans la zone 106.

2019-05-137 13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 Camp de jour

Contrat des employés de camp de jour.

CONSIDÉRANT QUE les contrats sont acquis et signés;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Monsieur René Poirier

APPUYÉ PAR : le conseiller Monsieur Pascal Daigneault
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER les contrats tel que discuter.

2019-05-138 14. ÉVÈNEMENTS À VENIR

14.1 Remise d'arbres le 18 mai au local des loisirs de Sainte-Marie-Madeleine.

15. VARIA



2019-05-139 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est noté les différentes questions du public.

2019-05-140 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Monsieur René Poirier
APPUYÉ DE : le conseiller René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 heures 35.

M. Gilles Carpentier, maire

**M. Michel Morneau OMA urb.
directeur général**